

RAPPORT N° 02/6-94
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Contrôleurs des travaux)

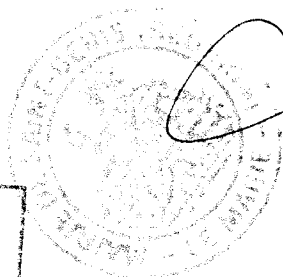
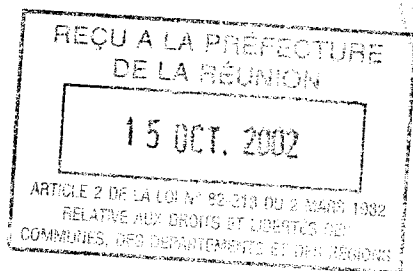
Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création du poste suivant au tableau des effectifs :

- 3 postes de Contrôleurs des travaux.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget de l'année 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/6-94
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Contrôleurs des travaux)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 02/6-94, présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

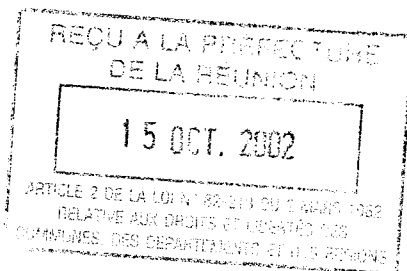
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivant à l'effectif communal :

- 3 postes de Contrôleurs des travaux.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 15 OCT. 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



Victoria